RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET : MARCHÉ RELATIF À LA MAINTENANCE ET ASSISTANCE DU PARC INFORMATIQUE

DÉCISION N° DM-26-343

EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-26-224 en date du 31 mars 2026, portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRERE-GOURDY, adjoint au Maire, chargé de la Sécurité, de la Mémoire et de l'Administration générale ;

CONSIDÉRANT que le marché n°2025076 relatif à l'assistance technique du parc informatique arrive à échéance au 31 août 2026;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de poursuivre la maintenance du parc informatique des écoles.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société GRVISION sis au 39 rue Docteur Jacques Touati – 95340 PERSAN, représentée par Monsieur Martial LE CORRE en qualité de Président, un marché relatif à l'assistance technique du parc informatique des écoles.

La validité de ce marché est à compter du 1er septembre 2026 pour une durée de 12 mois et se termine au 31 août 2027.

Le montant mensuel de la maintenance s'élève à 1 871,00 € HT soit 2 245.20 € TTC.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la sécurité, de la mémoire et de l'administration générale,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE-GOURDY

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260929-lmc1H14574H1-AR
Date de réception en Préfecture : 29/09/2026
Date de Publication : 29/09/2026

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260929-lmc1H14574H1-AR
Date de réception en Préfecture : 29/09/2026
Date de Publication : 29/09/2026